

AGROALIMENTAIRE : Royal Bernard Dauphiné condamné à 30 000 euros

[ROYAL BERNARD DAUPHINE](#) / T : 04.75.76.61.50 (siège social à Grane/Drôme), spécialiste de la volaille, poursuivi pour ne pas avoir respecté la législation française pour l'abattage de ses bêtes, a été condamné à 30 000 euros d'amende par le tribunal de police pour avoir ignoré la souffrance animale. www.royal-bernard.fr